



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 21 JAN. 2021

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

Je tiens à revenir vers vous sur les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique, dans le contexte sanitaire exceptionnel auquel nous sommes confrontés.

Depuis le début de l'année, grâce à votre engagement et dans le cadre d'un protocole sanitaire adapté, nous avons collectivement réussi à poursuivre les enseignements dans les écoles et les établissements, tout en protégeant les élèves et vous-mêmes. À partir du mois de novembre, partout où c'était nécessaire, les lycées ont adapté leur organisation pour permettre la poursuite des apprentissages selon des dispositifs hybrides, associant enseignement en classe et enseignement ou apprentissages à distance. Je tiens à en remercier l'ensemble des équipes éducatives. C'est l'ensemble du pays qui peut être fier, par votre action, de notre capacité à maintenir l'enseignement pour tous nos élèves.

Nous devons cependant tenir compte des effets de la crise sanitaire et de ces nécessaires adaptations sur la tenue des examens. J'ai examiné attentivement les remontées des cellules académiques de continuité pédagogique ; j'ai reçu et étudié les propositions des membres du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique. Dans les propos des élèves, j'ai entendu les inquiétudes exprimées face aux difficultés de préparation aux épreuves des enseignements de spécialité. Dans ceux des professeurs, j'ai été sensible à l'expression d'une fatigue éprouvée dans ce qui est vécu comme une course contre la montre, difficile à tenir en cas d'enseignement hybride, pour préparer au mieux les classes aux exercices de ces épreuves.

La décision à prendre doit être fondée sur une double exigence : assurer l'égalité de traitement des candidats dans le cadre de l'examen et garantir le niveau de leurs apprentissages dans la perspective de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Un report en juin aurait été envisageable pour le premier motif, mais il nous aurait conduits à engager élèves et professeurs dans une longue série d'épreuves, et nous aurait donc *de facto* obligés à une fermeture anticipée des lycées généraux et technologiques pour que soit assurée l'organisation de ces épreuves et ménagé le temps de leur correction. La durée des apprentissages des élèves aurait été amputée d'autant de semaines, alors que la priorité est de leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la suite de leur parcours.

.../...

En considération de ce qui précède et à la lumière de l'ensemble des consultations menées, j'ai donc pris les décisions suivantes que je tiens, dans le prolongement de mon courrier du 5 novembre, à expliquer le plus précisément possible et à relier toujours aux finalités des réformes : mieux préparer les élèves à leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et, pour ce faire, garantir la qualité de leurs apprentissages.

Les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements. Dans le prolongement de cette décision, la procédure Parcoursup prendra en compte les moyennes qui sont portées dans les bulletins des deux premiers trimestres ainsi que les appréciations des professeurs. Le calendrier initialement prévu pour la procédure d'orientation sera respecté.

Dans la **mise en œuvre du contrôle continu** qui remplacera l'évaluation des épreuves terminales de spécialité, toute l'institution établira un cadre robuste, des jalons précis pour garantir l'égalité d'évaluation des élèves et donc pour objectiver leurs résultats, ce dans les phases successives de la procédure : définition des modalités d'évaluation, précision et progressivité des critères, exigence dans la constitution des moyennes (nombre minimal de notes, devoirs sur table, exercices de baccalauréat), réflexion collégiale sur l'évaluation au sein des équipes pédagogiques et dans les différentes instances (conseil pédagogique, équipes de direction), procédures d'harmonisation.

Des documents et des outils nationaux qui préciseront ces différents aspects seront adressés au début du mois de février aux équipes de direction et aux professeurs :

- un **guide de l'évaluation**, élaboré par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, déclinera des recommandations selon les disciplines et les spécialités ;
- un **cadre de travail commun aidera les commissions d'harmonisation**, censées initialement se pencher sur les évaluations communes, dans leur analyse des remontées des contrôles continus des établissements.

Ces deux outils de cadrage sont une première et doivent permettre de garantir l'égalité de traitement de tous les candidats. Les corps d'inspection seront pleinement mobilisés pour accompagner les équipes dans cette réflexion plus que jamais nécessaire en cette session 2021.

J'encourage les équipes à organiser, dans la mesure du possible, des devoirs sur table dans les conditions de l'examen et fondés sur les sujets des épreuves terminales de spécialité, selon le calendrier initialement prévu ou ultérieurement : les sujets nationaux qui auraient dû servir aux épreuves de mars seront en effet publiés sur la banque nationale de sujets et pourront donc être librement exploités. Il importe, et nous en sommes tous d'accord, que les évaluations portées dans ce contrôle continu soient les plus objectives possible.

Nous devons aux élèves bienveillance et exigence. Le baccalauréat doit conserver sa valeur et sa légitimité : si les circonstances sont particulières, si les conditions d'apprentissage sont parfois difficiles, nous savons que ce ne serait pas rendre service à un élève que d'estimer qu'il maîtrise les connaissances et compétences requises alors que celles-ci sont manifestement incomplètes ou fragiles au point de mettre en péril la suite de son parcours de formation.

Le calendrier des épreuves prévues en juin de cette session 2021 est maintenu :

- pour la classe terminale, l'épreuve de philosophie se tiendra le 17 juin ; les épreuves orales du Grand oral se dérouleront du 21 juin au 2 juillet ;
- pour la classe de première, les épreuves anticipées de français écrites se tiendront le 17 juin ; les épreuves orales s'étendront du 21 juin au 2 juillet.

Ces épreuves de philosophie et de français seront, elles aussi, aménagées pour que soient prises en compte les conditions particulières d'apprentissage des élèves depuis mars 2020.

L'épreuve de philosophie comptera non pas deux sujets de dissertation mais trois, qui porteront sur des notions distinctes afin de couvrir largement le programme de la classe terminale.

Pour l'épreuve anticipée orale de français, les descriptifs des activités pourront :

- ne compter que quatorze textes (au moins trois extraits des œuvres intégrales au programme par objet d'étude, afin de soutenir la préparation des élèves à l'exercice écrit de la dissertation) dans la voie générale ; les professeurs auront évidemment toute liberté de mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours sur ce descriptif) ;
- ne mentionner que sept textes dans la voie technologique selon la répartition minimale suivante : au moins deux textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées », auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude.

L'épreuve écrite de français demeure inchangée.

Nous devons aux élèves exigence et ambition dans leur **préparation à l'enseignement supérieur**. C'est pourquoi j'ai récemment demandé qu'autant que possible, les élèves de terminale bénéficient prioritairement des enseignements en présence, notamment pour ce qui concerne les enseignements de spécialité. Les emplois du temps devront être aménagés, dans la mesure du possible, dans cette perspective. Pour les élèves qui en éprouvent le besoin, un accompagnement personnalisé sera défini, qui pourra établir clairement un programme de révision et proposer des cours de soutien.

Dans les incertitudes générées par la situation sanitaire actuelle, nous devons œuvrer à maintenir un cadre rassurant, à préserver des dynamiques et à ouvrir des perspectives : l'objet même des décisions dont je tenais à vous informer est de vous donner, comme aux élèves, une prévisibilité maximale jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Tout le travail du second semestre doit désormais être concentré sur une préparation sereine des élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'enthousiasme d'un grand nombre d'entre eux pour les contenus et l'esprit de leurs enseignements de spécialité est un atout pour le travail à mener sur la plénitude de l'année scolaire. **La préparation au Grand oral** est aussi un grand enjeu sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans les prochains mois.

Au lycée professionnel, le calendrier est plus favorable au maintien de la session dans son format initialement prévu. Les épreuves des enseignements généraux du baccalauréat, fixées en juin, sont maintenues. Une attention particulière sera portée aux effets du renforcement du protocole sanitaire sur la procédure de contrôle en cours de formation, en voie scolaire et en apprentissage. Une grande vigilance sera également portée aux périodes de formation en milieu professionnel dans les secteurs où se présenteraient encore des difficultés malgré la décision que nous avons prise de diminuer, en ces circonstances exceptionnelles, les durées seuils pour la certification.

Nous sommes confrontés à des circonstances exceptionnelles qui bousculent nos cadres de travail. Si toute notre École a montré en ces derniers mois une admirable capacité d'adaptation, nous devons également, en cette période, préserver les phares de notre système éducatif : le baccalauréat est assurément le premier d'entre eux, qui sanctionne un parcours d'apprentissage et constitue un nouvel élan. Je sais pouvoir compter sur votre plein dévouement afin que les élèves soient au mieux préparés à cette étape importante de leur formation.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, à l'assurance de mon soutien et de ma confiance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel BLANQUER